

Compte-rendu de réunion publique PLUI

23 juin 2016

Objet	Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Bièvre Isère communauté
Date et lieu	23 juin 2016 à Penol
Participants	<ul style="list-style-type: none">• Jean-Christian PIOLAT, vice-président de Bièvre Isère Communauté en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et du PLUi, Maire de Saint-Anne sur Gervonde• Bernard VEYRET, Maire de Penol• Christophe BARGE, vice-président de Bièvre Isère Communauté en charge du tourisme, du commerce et de l'artisanat, Maire de Marcollin, référent du G4• Alain MEUNIER, Maire de Commelle, référent du G7• Frédérique FERRARIS, adjointe à Faramans, référente du G6• Guillaume VELLETT, service Urbanisme, Bièvre Isère Communauté• Olivier BONTEMPS, chargé de mission, Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG)• Environ 80 participants

Accueil

Bernard VEYRET, Maire de Penol, accueille et remercie les participants de leur présence.

Introduction

Jean-Christian PIOLAT, vice-président de Bièvre Isère Communauté en charge de l'aménagement, de l'urbanisme et du PLUi, explique le contexte de lancement du PLUi. Il rappelle notamment que :

- ▼ **Bièvre Isère Communauté est issue de la fusion de la communauté de communes de Bièvre Isère (41 communes) et de la Région St Jeannaise (14 communes), au 1^{er} janvier 2016**
- ▼ **La compétence d'élaboration et de suivi des documents d'urbanisme a été transférée par les communes à l'intercommunalité le 1^{er} décembre 2015** : le territoire a fait le choix de devancer un transfert automatique de cette compétence (prévu par la loi en mars 2017)
- ▼ **Au final, ce sont 2 PLUi à élaborer pour un seul projet de territoire !**
- ▼ **Les documents d'urbanisme en cours (PLU, POS, RNU) s'appliquent jusqu'à approbation du PLUi, et le Maire conserve la délivrance des autorisations de construire**
- ▼ **L'élaboration d'un PLU intercommunal présente plusieurs intérêts :**
 - Prendre en compte des enjeux d'aménagement qui dépassent aujourd'hui le périmètre communal (déplacements, développement économique, paysages, ...)
 - Renforcer la cohérence des politiques d'urbanisme sur le territoire et établir un projet de territoire, tout en tenant compte des spécificités locales
 - Mutualiser les moyens et réaliser des économies d'échelle
- ▼ **La démarche d'élaboration du PLUi se veut partagée :**
 - Avec les communes et leurs élus
 - Avec les partenaires (DDT, chambres consulaires, ...)
 - Avec la population et les acteurs du territoire, dont la participation à la démarche est essentielle pour enrichir la réflexion des élus.

PARTIE 1 : Le PLUi, un outil au service du projet de territoire

- ▶ **Le PLUi est un projet politique d'aménagement du territoire et un outil réglementaire qui encadre la gestion de l'espace**
- ▶ **Il est le principal document de planification de l'urbanisme à 10-15 ans, à l'échelle de l'intercommunalité**
- ▶ **Il s'appuie sur une analyse du fonctionnement et des enjeux du territoire** (logement, déplacements, développement économique, agriculture, paysages et environnement)
- ▶ **Il construit un projet de territoire partagé, cohérent, durable et il formalise les règles d'utilisation des sols**
- ▶ **Il doit être cohérent avec les politiques d'aménagement nationales (lois Grenelle et ALUR) qui encadrent de plus en plus fortement le développement urbain**
- ▶ **Il comprend 3 grandes étapes** : la phase de diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), et la phase de traduction réglementaire (zonage, règlement, Orientations d'Aménagement et de Programmations (OAP))
- ▶ **Il ne concerne pas uniquement le zonage et n'est pas simplement la somme des 55 PLU des communes** : c'est un outil de cohérence et de complémentarité au service du projet de territoire

PARTIE 2 : Les PLUi de Bièvre Isère Communauté

L'élaboration du PLUi se fait au travers de 2 dispositifs complémentaires :

- ▶ **Un dispositif de production et de construction qui place les communes au cœur de la démarche** : 4 Groupes thématiques, 9 Groupes territoriaux, 1 Groupe de coordination
- ▶ **Un dispositif de concertation avec la population et les partenaires** : personnes publiques associées, participation citoyenne (réunions publiques d'information, recueil des observations, enquête publique)

Echange avec le public

Didier LARGE, habitant d'Ornacieux, évoque le fait que la communauté de communes de la région St Jeannaise dépend du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Nord Isère, alors que la communauté de communes de Bièvre Isère dépend de celui de Grenoble. Il demande comment vont s'harmoniser ces deux outils ?

Jean-Christian PIOLAT répond que, concernant le SCOT, l'ensemble des 55 communes fera partie du SCOT de la Région Urbaine Grenobloise à compter du 1^{er} juillet 2016.

Pour rappel, un SCOT est un outil règlementaire de planification d'échelle supérieure (celle d'un bassin de vie) et qui couvre plusieurs intercommunalités (276 communes pour le SCOT de la région grenobloise).

Elisabeth NICOUD, membre de l'association Bièvre Liers Environnement, regrette que la démarche de participation citoyenne ne prenne pas en compte les associations. Elle demande donc comment ces structures, parfois dépendantes de fédérations, vont être associées à la réflexion autour du PLUi ?

Jean-Christian PIOLAT répond qu'il s'agit d'une volonté de faire travailler en premier lieu les élus communaux et intercommunaux M. PIOLAT explique que la démarche peut évoluer, et qu'il est par exemple prévu de mobiliser des structures représentatives telles que les fédérations agricoles, de chasse et de pêche à l'occasion de réunions de travail très spécifiques.

Gérald MOREL, habitant de Bressieux, demande dans comment se dérouleront les échanges entre la population et leurs représentants municipaux, notamment sur la question du zonage local ?

Jean-Christian PIOLAT répond que, sur la question du zonage, un bureau d'étude sera amené à passer dans chaque commune, avec une moyenne de 5 réunions de travail avec les élus. Il rappelle que nous sommes au début de la démarche du PLUi, qui ne concerne pas encore le zonage, mais qu'il sera bien élaboré en partenariat avec les conseillers municipaux.

Mme LEFEVBRE, habitante de Beaufort, demande quels documents de référence récents seront utilisés pour établir le zonage ? Elle explique que son habitation dépend d'un zonage issu de plans cadastraux datant de la rénovation de 1965, ce qui crée de nombreuses complications.

Olivier BONTEMPS, chargé de mission à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG), répond que la démarche s'inscrit dans une révision globale et générale qui concerne l'ensemble du territoire. Il explique que l'AURG récupère les plans cadastraux à jour auprès des services départementaux.

PARTIE 3 : Etat des lieux et enjeux pour le territoire

4 grands thèmes de réflexion :

- ▼ **Dynamiques économiques**
- ▼ **Démographie et besoins en logement**

- ▾ **Déplacements et mobilité**
- ▾ **Environnement et développement durable**

Echange avec le public

Isabelle PERENON, habitante de La Côte St André, s'étonne que les chiffres présentés ne semblent pas en corrélation avec l'analyse des besoins sociaux du territoire (taux de pauvreté, taux de précarité, demande de logements sociaux, ...). Elle regrette qu'un membre du département ne puisse évoquer ces questions.

Olivier BONTEMPS, chargé de mission à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG), explique que les chiffres présentés évoquent essentiellement les données internes du territoire. Il précise que l'analyse des besoins sociaux sera bien évidemment prise en compte dans l'élaboration du PLUi.

Carine FACHET-PERRIN, habitante de St Siméon de Bressieux, confirme que selon elle les déplacements « tout voiture » peuvent nuire à la qualité de vie des habitants (odeurs de pots d'échappement, par exemple). Elle évoque également le problème du brûlage des déchets, qui bien qu'interdit persiste encore aujourd'hui, et de certains artisans qui ne respectent pas toujours les normes d'élimination de ces déchets. Elle déplore l'augmentation des places de parking qui encourage les déplacements en voiture.

Un participant réagit sur la question de la mobilité en faisant remarquer qu'au-delà de mettre en place des zones de co-voiturage pour les déplacements à l'intérieur du territoire, il est aussi important de prévoir les déplacements hors du territoire.

Une participante revient sur le vieillissement de la population en demandant ce qu'envisage le PLUi pour que le territoire ne devienne pas un désert médical, et s'il prévoit des logements adaptés et accessibles aux personnes âgées ?

Liliane TEROL, Maire d'Arzay, explique que chacun des Maires du territoire est concerné par les problématiques de ses habitants, et que la question du vieillissement de la population sera bien évidemment prise en compte. Une réflexion est menée pour y apporter des réponses adaptées.

M. PIOLAT rebondit en précisant que toutes ces questions sont traitées dans le cadre des groupes thématiques.

Christophe BARGE, Maire de Marcollin, explique que beaucoup d'habitants de sa commune travaillent dans les grandes villes alentours (Vienne, Romans, Grenoble, Lyon...), ce qui peut expliquer le nombre important de déplacements, et qui évoluent aussi en fonction des habitudes des habitants. Il rajoute que le PLUi est un outil qui permet de prendre connaissance de toutes les problématiques présentes sur le territoire, même si certaines n'étaient jusqu'à lors pas encore identifiées.

Conclusion

Jean-Christian PIOLAT conclue en précisant qu'une pause dans la réflexion et l'élaboration du PLUi est prévue du 19 juillet au 31 août. Pour autant les groupes de travail continueront leur réflexion, et une deuxième série de réunions publiques d'information sera mise en place à l'automne 2016.

Pour s'informer et s'exprimer

Par internet : www.bievre-isere.com

Par courrier : au siège de Bièvre Isère communauté

Par les registres de concertation :

- Au siège de Bièvre Isère communauté (St Etienne de St Geoirs)
- A la communauté de communes (St Jean de Bournay)